



Arrondissement de  
MANTES-LA-JOLIE  
Canton de MEULAN

## MAIRIE D'HARDRICOURT

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2010

**PRÉSENTS** : A. CASSAGNE, Maire.

MME LACHAISE Elizabeth, MM. PÉRÈS Manuel, OULIÉ André, Adjoint au Maire

MME EL HOUFA Latifa, MM. DA SILVA Philippe, POURCHÉ Fabrice, SCHMIT Éric, GROSLEY Pierre, LANDIER Maurice, DANET Jean-Pierre, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MMES SERET Yamina (pouvoir à Maurice LANDIER), LECOMTE Catherine (pouvoir à André OULIÉ), RENAULT Fabienne (pouvoir à Jean-Pierre DANET), MM. SCOTTE Yann (pouvoir à Fabrice POURCHE), BERNARD Lionel (pouvoir à Élisabeth LACHAISE), De GUEROULT d'AUBLAY Alain (pouvoir à Philippe DA SILVA),

**ABSENTE** : Mlle VERIN Jessica.

**SECRÉTAIRE** : André OULIÉ est élu secrétaire.

### **0 - COMMUNICATIONS DIVERSES**

#### 1) Ajout d'un point:

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter le point suivant : assistance au classement des archives communales, avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité

#### 2) Décès de M VALIN

André VALLIN est décédé le 6 février à l'âge de 86 ans. Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 11 février. Je remercie les Conseillers Municipaux qui ont assisté aux obsèques. Le Conseil Municipal et les Hardricourtois présentent leurs condoléances à son épouse, ses enfants et toute sa famille.

André VALLIN a été un fidèle et très actif Conseiller Municipal, adjoint 18 années, principalement en charge de la cantine, et du muguet lors de la fête du 1<sup>er</sup> mai, muguet qu'il disposait dans des petits paniers tressés par lui, son épouse et quelques autres bénévoles lors de veillées précédant le 1<sup>er</sup> mai. André VALLIN faisait partie de cette équipe qui créa l'Hadricurienne, il participe à la 1<sup>er</sup> kermesse du Muguet et à toutes les autres jusqu'à ces dernières années.

#### 3) Commission Finances et Travaux du 20 février 2010

Monsieur le Maire note que malgré la planification de cette réunion lors du dernier Conseil Municipal et de l'envoi d'une convocation, seulement 5 membres du Conseil Municipal étaient présents à cette réunion et 3 autres membres du Conseil Municipal se sont excusés.

La commission a déterminé les travaux à inscrire au budget primitif 2010 dont les principaux sont :

L'enfouissement de réseaux rue du Vexin

L'extension du Groupe Scolaire Marcel Lachiver et la création d'un centre de loisirs

L'aménagement et l'extension de la salle polyvalente

Les travaux de réparation de voirie suite au gel et dégel

Lors de cette réunion, deux missions ont été confié :

a) Parking SNCF

Maurice LANDIER assisté de Fabrice POURCHÉ, Alain DE GUEROULT, a été chargé du dossier portant sur la future gestion du parking SNCF dont le contrat se termine le 30 avril 2010, afin que des propositions soient faites pour définir son utilisation et sa gestion future.

b) Projet vidéo surveillance

Alain DE GUEROULT est chargé de ce projet. Monsieur le Maire des Mureaux contacté par André CASSAGNE a donné un accord de principe pour que la commune se raccorde à leur centre de surveillance. Alain DE GUEROULT est chargé de mettre en forme l'ensemble du projet et faire des propositions au Conseil Municipal.

c) Cimetière

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal un volontaire pour s'occuper du dossier de reprise des concessions au cimetière d'Hardricourt. André OULIÉ se porte volontaire pour cette mission.

4) Aide aux familles employant une assistante maternelle agréée de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir aujourd'hui la première demande d'aide aux familles employant une assistante maternelle agréée de la commune.

## **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010**

Après lecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **II - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Après avoir examiné la D.I.A. suivantes :

Parcelles ZT n°35 – 113 - 114 – Les Beaux Vents – 756 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, l'unanimité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

## **III – TRAVAUX, DEVIS ET DIVERS**

### 1- Compte rendu de la commission travaux du 22 février 2010

Monsieur le Maire distribue aux membres du Conseil Municipal le compte rendu de la commission travaux du 22 février 2010 (joint au présent compte rendu). Concernant le point bilan électrique / eau salle polyvalente, Manuel PÉRÈS est chargé de l'enquête sur l'augmentation des consommations de l'électricité et de l'eau.

Après lecture, l'ensemble des propositions de la commission travaux est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### 2- Travaux urgents engagés :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux urgents ont été engagés :

- Réparation de la toiture de l'école maternelle suite à une fuite, l'entreprise COHIN a été missionnée pour cette réparation pour un montant H.T de 2 466,24 €.
- Réparation conduite d'eau de la salle polyvalente, l'entreprise LOUVEL Chauffage a été missionnée pour cette réparation pour un montant H.T de 390,75€.

### 3- Mur de Clôture Mairie côté rue Chantereine et rue Guillaume de Beaumont

Il y a un peu plus d'un mois nous constatons qu'un angle du mur côté de propriété Challe se fissurait dangereusement

Nous avons convoqué 2 entreprises BUSON et GTB pour effectuer des devis pour reprendre des désordres

Une première estimation évaluait ces travaux aux alentours de 30 à 40 000 €.

Cependant un examen plus approfondi et surtout après un constat de mouvement important de l'angle du mur, qui touche le poteau électrique, il s'avère que les dégâts risquent d'être plus importants (actions conjuguées du mauvais état du mur, des racines du gros marronnier et gel important)

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal

d'autoriser Monsieur le Maire à recherché un cabinet de Maîtrise d'œuvre spécialisé et lui passer une commande pour faire une étude technique de l'ouvrage, préparer un cahier des charges pour effectuer les travaux de réparation, et lancer la consultation pour ces travaux après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus

#### 4- Aménagement de la salle polyvalente

En séance du Conseil Municipal du 22 mai 2009, il a été décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre incluant la mission OPC au cabinet FIRON pour la réfection du plancher, des fenêtres de toit et de la décoration de la salle polyvalente.

La rémunération du marché était de 8 % sur un montant de travaux estimé au niveau APS à 134 840,00 € H.T.

- Le cabinet FIRON nous a fait parvenir le 28 décembre le dossier PRO-DCE pour commentaire et relecture
- Une réunion a eu lieu le 29 janvier 2010 avec l'architecte les modifications suivantes ont été demandées :
  - Extension de 60 m<sup>2</sup> pour la création de vestiaires, rangements, sas d'entrée et espaces fumeurs,
  - Réaménagement des zones loges, réserves, cuisine pour 40 m<sup>2</sup> avec un plancher pour le stockage de 16 m<sup>2</sup>
  - Fourniture et pose d'un rideau de scène et supportage

Ce qui entraînent une plus values de travaux estimée à 180 000 € H.T. soit un montant total de travaux de 314 840,00 € H.T.

La mission de maîtrise d'œuvre avec un taux inchangé à 8 % passerait de 10 787,20 € H.T. à 25 187,20 € H.T. Ce marché avait été passé en procédure adaptée dont le plafond à été ramené à 196.000,00 € H.T., nous sommes toujours largement en dessous du plafond.

Monsieur le Maire propose :

Soit nous considérons les travaux supplémentaires demandés, comme nécessaires améliorant le fonctionnement de la salle et dans ce cas nous votons pour passer l'avenant au cabinet d'architectes  
Soit nous réduisons les travaux et revenons à la solution d'origine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au cabinet d'architecture FIRON pour un montant de 14 400,00 €. La décision de faire les travaux partiellement ou en totalité ; éventuellement étalés dans le temps sera prise ultérieurement (après vote du budget primitif)

#### 5- Requalification de voirie et réseaux et création de liaisons douces

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 février 2010 et que suite à la désignation des 6 candidats retenus pour présenter une offre lors de la commission du 25 janvier, toutes les entreprises ont présentées des offres qui vont de 43 056,00 € H.T. à 74 152,00 € H.T.

M. THIOU de l'AUDAS, va étudier les dossiers afin de classer les offres et présenter son rapport à la commission d'appel d'offres le 1<sup>er</sup> mars afin de procéder à la désignation du candidat retenu.

#### **IV – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 22 FEVRIER 2010**

##### **1- Examen du Permis de Construire Bourrut**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de permis de construire déposée le 8 février 2010 par M. BOURRUT référencée PC n°078 299 10 M 0002

Cette demande concerne le lot A du plan de division de l'ex parcelle B n°2310

L'étude technique de la demande de permis de construire est faite par la DDEA.

Monsieur le Maire présente le projet au Conseil Municipal et précise que l'avis sera transmis à la DDEA qui suivant l'avis juridique l'intégrera ou pas dans l'arrêté de PC qui sera proposé à la signature de Monsieur le Maire

Après avoir analysé le projet le Conseil Municipal attire l'attention de la DDEA sur les points suivants :

- a) L'accès de 3,23 m de large sur une longueur de 40 mètres environ empêche le croisement de voitures alors qu'il y aura au moins 9 plus celles des maisons existantes au moins 2+2+2 environ 15 véhicules.

Le débouché de la rue du Vexin se fait par un pan incliné très prononcé

- b) L'assainissement devra être étanche
- c) La propriété est limitée à l'est (côté Montcient) et à l'ouest par 2 murs de clôture de 2,20 m de haut. Cela va faire « prison » tant pour les locataires que pour les voisins
- d) De même, côté nord il est prévu des murs pour les escaliers de 5 m de large et 5 m de haut de part et d'autre de l'habitation soit au total pour le voisin un mur de 19 m de long par 5 m de haut.

Ce mur est perpendiculaire au sens d'écoulement des eaux en cas de crues. D'autre part il masque le soleil et la lumière naturelle pour la propriété située 80, rue du Vexin

- e) L'architecture du bâtiment n'est pas dans le style de ce qui se fait à Hardricourt. Ce bâtiment ressemble plus à un bâtiment que l'on trouve le long des autoroutes
- f) La parcelle étant incluse dans la zone UG du POS ; zone destinée aux habitations individuelles implantées isolément ou en bande. La demande de permis de construire comprenant 4 logements, la construction est donc une habitation collective qui est non admise en zone UG stricte.
- g) Pour terminer, la commune depuis les années 90 et ce à deux reprises a été amenée à faire des déclarations de catastrophe naturelle suite à des mouvements de terrains importants dans la zone comprise le long de la Montcient.
- h) Enfin il a été fait remarquer par les Conseillers Municipaux qu'aucun plan d'aménagement intérieur de ce bâtiment concernant les 4 logements F3 ne figurait dans le dossier.

Pour toutes ces raisons et en particulier pour les raisons a), e), f), g) h) et vu ce qu'il s'est passé sur cette parcelle, découpage du terrain, de la maison existante dont le sous sol (garage) a été vendu en appartement, comment être sûr qu'il n'est pas prévu d'aménagement des combles ou des garages, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, émet un avis défavorable à ce permis.

##### **2- Avancement projets OPIEVOY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de création de 7 logements sociaux, rue des petites fontaines va être modifié. En effet, suite à un appel d'offres pour la construction de ces logements, l'entreprise GTB d'Hardricourt a été choisie. Mais il s'avère que suite à des études de sols, la mise en place de pieux est nécessaire ainsi que le désamiantage des bâtiments à démolir, ce qui entraîne un surcoût de construction. Le 19 janvier 2010, M. BOUAZZA de l'entreprise GTB a saisi Monsieur le Maire car suite à plusieurs devis modificatifs, le coût de construction ne permettait pas à l'OPIEVOY la réalisation du projet. Monsieur le Maire et la commission travaux ont reçu les représentants de l'OPIEVOY et l'architecte. A l'issue de cette réunion, il a été décidé d'augmenter le nombre de logements et de redéposer un permis de construire. Le 17 février, Monsieur le Maire, les représentants de l'OPIEVOY et l'architecte ont rencontré l'architecte des Bâtiments de France afin de lui présenter le dossier. Suite à ses observations, les représentants de l'OPIEVOY et l'architecte présenteront le nouveau projet de permis de construire à l'architecte des

Bâtiments de France pour avis en mars. Monsieur le Maire a demandé que pour remplir les conditions imposées par le Préfecture (Loi SRY) et par le Conseil Général (CDOR), il faut impérativement que les travaux relatifs à ce bâtiment soient commencés en 2010.

#### **V – AFFAIRES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de la classe Européenne du 7 au 16 juin 2010 à Riddelesworth Hall (Angleterre) a été largement diminué.

Ce coût est de **770,32 €** par élève au lieu de **810,00 €** pour les familles des 41 élèves inscrits. Il comprend le voyage en autocar d'Hardricourt à Riddelesworth Hall, le voyage de retour, l'hébergement au centre d'accueil en pension complète, l'animation et l'encadrement par trois animateurs BAFA, ainsi que l'ensemble des prestations définies au programme

De ce fait et Considérant que l'Hadricurienne versera une participation de 26 000 € en 2010, 19 046,10 € pour ce voyage (soit 60 % du coût du voyage) et une participation de 6 953,90 € pour les sorties scolaires (soit une augmentation de 16 % pour les sorties scolaires par rapport aux années précédentes)

La Caisse des Écoles lors de sa réunion du 18 février 2010 a décidé :

- que la participation financière des familles par enfant s'élèverait à **305,78 €**,
- que le mode de paiement de la participation sera étalé sur **5 versements de 57,14 €** de décembre 2009 à avril 2010 et un **6<sup>ème</sup> versement de 20,08 €** en mai 2010,
- que Mme la Directrice du Groupe Scolaire, n'ayant pas engagé la classe de Poney pour les enfants des classes CP et CP/CE1 et le fait que la participation de l'Hadricurienne pour les sorties extra scolaires a augmenté de 16 %, Mme la Directrice est chargée de proposer au comité de la Caisse des Écoles, une sortie spécifique pour les classes CP et CP/CE1 dans la limite du budget disponible.

#### **VI – PERMANENCES ELECTIONS**

**LISTE DE PRESENCE BUREAU DE VOTE  
ELECTIONS EUROPEENNES DU 14 Mars 2010  
Bureau de Vote n° 1 MAIRIE**

<b>8h00 -10h00</b>	<b>10h00-13h00</b>	<b>13h00 - 16h00</b>
CASSAGNE André	SERET Yamina	LACHAISE Élizabeth
LANDIER Maurice	DANET Jean Pierre	EL HOUFA Latifa

<b>16h00-18h00</b>	<b>18h00- 20h00</b>
	CASSAGNE André

**LISTE DE PRESENCE BUREAU DE VOTE  
ELECTIONS EUROPEENNES DU 21 Mars 2010  
Bureau de Vote n° 1 MAIRIE**

<b>8h00 -10h00</b>	<b>10h00-13h00</b>	<b>13h00 - 16h00</b>
CASSAGNE André	SERET Yamina	LACHAISE Élizabeth
LANDIER Maurice	DANET Jean Pierre	EL HOUFA Latifa

<b>16h00-18h00</b>	<b>18h00- 20h00</b>
	CASSAGNE André

**LISTE DE PRESENCE BUREAU DE VOTE  
ELECTIONS EUROPEENNES DU 14 Mars 2010**

Bureau de Vote n° 2 Salle VOVARD

<b>8h00-10h00</b>	<b>10h00-13h00</b>	<b>13h00 - 16h00</b>
PÉRÈS Manuel	POURCHÉ Fabrice	OULIÉ André
SCHMIT Éric	SCOTTE Yann	

<b>16h00-18h00</b>	<b>18h00-20h00</b>
DA SILVA Philippe	PÉRÈS Manuel
	GROSLEY Pierre

**ISTE DE PRESENCE BUREAU DE VOTE  
ELECTIONS EUROPEENNES DU 21 Mars 2010**

Bureau de Vote n° 2 Salle VOVARD

<b>8h00-10h00</b>	<b>10h00-13h00</b>	<b>13h 00- 16h00</b>
PÉRÈS Manuel	POURCHÉ Fabrice	OULIÉ André
GROSLEY Pierre	SCOTTE Yann	

<b>16h00 - 18h00</b>	<b>18h00-20h00</b>
DA SILVA Philippe	PÉRÈS Manuel
	SCHMIT Éric

**VII – ASSISTANCE AU CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de Mme PIVET du CIG de Versailles pour la maintenance du classement des archives communales entrepris en 2006, la mission de maintenance 2010 sera consacrée au :

- tri
- classement
- inventaire
- indexation

Le coût horaire est de 34 € et l'intervention est estimée à 9 semaines soit un coût estimé à 11 934 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord préalable au conventionnement pour un coût de l'ordre de 11 934,00 €.

## **VIII - DIVERS**

1. Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SMSO organise « Seine en Selle » qui est un parcours en vélo VTC ou VTT le long des berges de la Seine, le 30 mai 2010 (18 ou 40 Km au choix) à priori ouvert à tous pour découvrir les berges de la Seine.

### 2. Parrainage républicain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les origines, les formalités et l'organisation du Parrainage civil. Le baptême civil ou républicain est une simple coutume d'origine révolutionnaire et non un acte officiel ; aucun texte ne régit cette pratique. Historiquement, il semblerait que l'origine du baptême civil remonte au décret du 20 prairial an II (8 juin 1794), décret à partir duquel les municipalités deviennent les seules institutions habilitées à établir les actes d'Etat Civil. Cet usage qui n'est pas prohibé par la loi, ne présente aucun caractère obligatoire pour l'Officier d'Etat Civil et ne comporte aucun cérémonial préétabli. Les certificats ou documents qui peuvent être délivrés à cette occasion n'ont aucune valeur juridique et ne peuvent être assimilés à des actes d'Etat Civil.

Les informations demandées pour établir un baptême civil sont les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, professions, domiciles du parrain et de la marraine, le nom, prénom date et lieu de naissance de l'enfant et les noms, prénoms, domiciles des parents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur la mise en place du parrainage républicain par la municipalité d'Hardricourt. Avis favorable du Conseil Municipal à la majorité, Manuel PÉRÈS votant contre.

Monsieur le Maire demande qu'un ou des membres du Conseil Municipal s'engagent à effectuer les cérémonies issues de dépôt de dossier de demande de parrainage républicain. Élisabeth LACHAISE procédera à la cérémonie de parrainage républicain demandé.

### 3. Association Locale de Développement Sanitaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les statistiques de janvier 2010 de l'ALDS qui prend en charge 49 patients sur la commune.

### 4. Loisirs Animation Culture

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte rendu de la dernière Assemblée Générale de l'association est consultable en mairie.

### 5. Patrimoine communal

Monsieur le Maire rappelle à M. Éric SCHMIT, les dossiers de voirie à transférer à la commune et la propriété sans maître à intégrer dans le patrimoine communal

### 6. Remerciement participation voyage collège.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme LAGER remercie la municipalité pour sa participation financière au voyage du collège de Gaillon. Monsieur le Maire précise que se sont les seuls remerciements qu'il a reçus sur les 29 élèves qui ont participé à ce voyage.

#### 7. Commissions communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a reçu que la demande de M. DANET Jean-Pierre concernant la désignation des membres des commissions municipales. Monsieur le Maire attend le retour d'autres réponses pour mettre le sujet à l'ordre du jour.

#### **XIII - QUESTIONS DIVERSES :**

M. POURCHE Fabrice demande à Monsieur le Maire, si le SIERGEP s'est manifesté suite à la décision du Conseil Municipal de ne pas payer le doublement de la participation demandé en 2009, la commune n'ayant participé en 2009 que la moitié de sa participation. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal leur accord pour répondre que la commune est mise en demeure par la trésorerie de Meulan à payer le solde de sa participation. Monsieur le Maire va envoyer un courrier informant le trésorier de Meulan que compte tenu que le SIERGEP n'a toujours pas donné les informations demandées sur la délibération n°2009-24, la commune maintient sa position.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, maintient la position indiquée sur la délibération n°2009-24

L'ordre du jour étant épuisé  
Séance levée le 25 février 2010 à 23h00

# Commission Travaux du 22 /02/10

Président : Monsieur CASSAGNE Maire  
Rapporteur : Monsieur OULIÉ  
Présents : Madame LACHAISE, Messieurs PÉRÈS, LANDIER, DEMMI

Absents excusés : Madame SERET, Messieurs DANET, DE GUEROULT, BERNARD, GROSLEY.

## **Point 1 : Assainissement mairie.**

Compte tenu du dégagement d'odeurs nauséabondes provenant de l'évacuation des eaux usées au niveau de la poste, deux solutions sont proposées.

- a) Nouveau branchement en parallèle dans le périmètre de la propriété mais de diamètre plus petit (celui existant ayant une pente nulle)
- b) Branchement direct vers le réseau assainissement rue Chantereine nécessitant de passer sous le mur de clôture.

Le branchement direct est retenu.

Les devis proposés Jean LEFEBVRE et GTB étant incomplets il est proposé de contacter les deux entreprises ayant déjà répondu et une troisième ALIO TP.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à passer la commande à la société la mieux disante.

## **Point 2 : Elagage divers.**

Suite à la demande de la commission travaux, il est proposé de faire faire une campagne d'élagage pour 2010. Monsieur le Maire demande à Monsieur OULIÉ de recontacter l'ingénieur écologue et de le missionner pour ce travail.

La commission travaux propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à passer une commande à l'ingénieur écologue qui préparera un dossier de consultation pour une campagne d'élagage, abattage, et autoriser Monsieur Le Maire à lancer en MAPA l'appel d'offres correspondant.

## **Point 3 : Tampons eaux usées et eaux de pluie.**

Trois tampons sont à changer d'urgence :

- 2 tampons pour la rue des Mâches Fer
- 1 tampon pour la rue du Clos Pavé.

Vu l'urgence, la commission demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à passer commande pour un montant de 500 € HT par tampon à l'entreprise ALIO TP.

Comparatif de devis :

- VEOLIA 845 € HT pour 1 tampon
- ALIO TP 500 € HT pour 1 tampon

Vu le nombre important de tampons à changer, monsieur le Maire demande à Monsieur DEMMI de préparer un marché à bon de commande, pour ce type de travail et pour toute intervention de réparation sur les réseaux EV/EP.

**Point 4 : Contrat de nettoyage des gouttières.**

Il est proposé de retenir l'entreprise COHIN pour l'année 2010.

Le contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre avec deux passages par ans pour tous les bâtiments communaux. Les prix proposés sont identiques à ceux de l'année 2009. Montant du marché 4 724,85€ H.T.

Il est proposé de donner autorisation à Monsieur le Maire pour passer commande pour cette année.

Monsieur le Maire demande de préparer pour 2011 un marché en procédure adaptée pour un contrat d'un an renouvelable quatre fois si satisfaction est donnée par l'entreprise.

**Point 5 : Achat tracteur et accessoires.**

L'achat est envisagé surtout pour du matériel équipé pour la mission hivernale.

Monsieur le Maire demande de préciser par écrit toutes les spécifications techniques afin de lancer un appel d'offres et de consulter également l'UGAP (centrale d'achats).

**Point 6 : Permis de construire.**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de permis de construire dans une zone PPRI avec locaux d'habitation au dessus de « garages ». Il n'est pas précisé le nombre de locaux d'habitation mais il est prévu 9 véhicules en garage. Il n'est pas précisé si les combles seront aménagés pour de l'habitat supplémentaire mais tout laisse à y penser.

L'accès est très étroit et il y aura très certainement conflit de voisinage vu le nombre de véhicule pouvant stationner. L'esthétique laisse à désirer et ressemble plutôt aux bâtiments qui jouxtent les aires d'autoroutes.

Avis sera demandé au conseil municipal pour approbation ou non.

**Point 7 : Divers**

**Maison 3 Rue du Gibet**

Monsieur le Maire demande à Monsieur DEMMI un tableau comparatif pour le changement des radiateurs de la maison située au 3, rue du gibet.

Il est rappelé que le vendeur est parti sans mettre son chauffage hors gel et n'a prévenu personne lors de la vente, ce qui a eu pour conséquence l'éclatement de 15 radiateurs en fonte.

Il est indispensable de remplacer ces radiateurs pour que la commune puisse revendre cette maison. Avis sera demandé au conseil municipal. Le tableau comparatif est joint à ce document.

La commission recommande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à passer commande à l'entreprise la moins disante, les fournitures et travaux étant identique.

**Rue de Verdun**

Monsieur le Maire demande une enquête sur la distribution d'eau qui se trouve être chez des particuliers. Une recherche sera entreprise pour déterminer s'il existe des servitudes de passage et en particulier chez Monsieur ARZUR.

### **Subvention TNI**

Monsieur le Maire demande à Monsieur OULIÉ d'établir une demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines, pour la mise en place des deux TNI supplémentaires au groupe scolaire Marcel LACHIVER. Cette demande comprendra les deux devis TNI et l'installation électrique ainsi que les deux ordinateurs.

### **Bilan électrique / eau – salle polyvalente -**

Une surconsommation d'eau et d'électricité est apparue au niveau de la salle polyvalente et du stade. Monsieur DEMMI explique que beaucoup de joueurs de tous horizons profitent du stade et des structures de la salle polyvalente en particulier des douches. Une enquête sera diligentée par des élus pour éclaircissements.

### **Rond-point de la Rue du Château**

Monsieur le Maire demande un passage d'un géomètre afin de procéder au marquage des limites de propriétés le long de la Rue de Mézy entre le rond-point et la propriété BAUGNIES.

Monsieur André OULIÉ